



20150303

N° 2015/03/03

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 mars 2015, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI, ARBUS, CHANAL, COMPAN, ISSERT, GAUBIAC, FRATISSIER, GERVASONI, FINIELS, LANGET, MARTIN, POUJOL, ALEGRE, CERET, ROUDIL, NOGUIER, CLAUZEL, BURTET, VALGALIER, PALLIER

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : BOUVOT, DECISIER, CRUVEILLER, LAYRE, LAURITA, JEAN, CORBIN, FAIDHERBE

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CAUSSE, LEPROVOST, GUERIN

Membres remplacés : Monsieur PALLIER remplace Madame DECISIER

Procurations : Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur ROUDIL,
Monsieur LAYRE donne procuration à Monsieur CERET,
Monsieur LAURITA donne procuration à Monsieur ALEGRE,
Monsieur FAIDHERBE donne procuration à Monsieur COMPAN

Membres ayant participé au vote : 24

Date de convocation : 27 février 2015

Date d'affichage : 27 février 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 12 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard POUJOL

Objet : Affectation des résultats 2014

Madame Laurette ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux finances, propose à l'assemblée délibérante une affectation des résultats de Fonctionnement 2014.

Ainsi, la somme de 20 000,00 euros sera affectée à l'Investissement du Budget Primitif 2015. Le reste, 250 922,78 euros, sera inscrit en report à nouveau de Fonctionnement du Budget Primitif 2015.

N° 2015/03/03

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve cette inscription budgétaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 18 mars 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le~~31 MAR. 2015~~ et de la publication le~~31 MAR. 2015~~.....

Le Président,



Gérald GERVASONI

